



UNE OPPORTUNITE POUR LE MONDE D'EMPECHER LE RECYCLAGE TOXIQUE ET LA CONTAMINATION DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE A TRAVERS UN RENFORCEMENT MAJEUR DES VALEURS LIMITES DES POP

Commentaires et note de la société civile à l'attention des Parties aux conventions de Bâle et de Stockholm

Nous exhortons les Parties aux Conventions de Bâle et de Stockholm à soutenir des valeurs limites plus fortes pour les POP dans les déchets que celles actuellement proposées. Des limites faibles aliènent la Convention de Stockholm et conduisent à un recyclage des POP, chose qui est incompatible avec les objectifs d'une économie circulaire.

Les organes de la Convention de Bâle examinent actuellement de nouvelles valeurs limites pour les polluants organiques persistants (POP) dans les déchets. Les POP sont les produits chimiques les plus toxiques et les plus persistants jamais étudiés et comprennent les dioxines (PCDD/F), les polychlorobifényles (PCB), les composés perfluorés (PFAS) et les retardateurs de flamme bromés (PBDE). La Convention de Stockholm exige la destruction des déchets qui dépassent les valeurs limites fixées pour les POP (connues sous le nom de faibles teneurs en POP, fixées par la Convention de Bâle) et interdit le recyclage des déchets contaminés par des POP afin de maintenir des cycles de matériaux

exempts de produits chimiques toxiques. Cependant, la proposition actuelle de limiter les POP dans les déchets autorisera en fait aux industries du monde entier de recycler les déchets plastiques et autres déchets contaminés par des POP. La transition vers des cycles de matériaux de haute qualité et exempts de produits chimiques toxiques ne peut être réalisée tout en permettant aux POP d'être recyclés en de nouveaux matériaux. Pour changer la donne, les valeurs limites fortes mises en évidence dans le tableau ci-dessous devraient être adoptées :

POP

Proposition de l'IPEN



HBCD	100 mg/kg
Hexa-, hepta-, tetra-, penta-, et décabromodiphenyl éther (PBDEs)	50 mg/kg as a sum
PCDDs, PCDFs et dioxine de la famille des PCBs	1µg TEQ/kg
PCCC	100 mg/kg
PFOS, PFOA et PFH_xS et les composés apparentés	0.025 mg/kg pour PFOS, PFOA ou le PFH _x S et leurs sels individuellement ; 10 mg/kg pour la somme totale de PFOS, PFOA, PFH _x S et les composés apparentés

Le recyclage des POP dans les déchets donne lieu à la contamination de nouveaux produits ou articles, y compris les jouets fabriqués à partir de déchets recyclés. Cela déséquilibre l'économie circulaire en permettant aux matériaux riches en POP de circuler dans nos produits et nos déchets, et augmente l'exposition des populations vulnérables. Certains acteurs de l'industrie poussent les régulateurs à fixer des limites faibles qui leur permettraient d'accéder à plus de matériaux pour le recyclage, même lorsqu'ils sont fortement contaminés par des POP. Si de tels matériaux contenant des POP recyclés sont utilisés pour fabriquer de nouveaux produits/articles, la crédibilité du système de recyclage et de l'économie circulaire dans son ensemble sera compromise aux yeux du public. Les Parties aux Conventions de Bâle et de Stockholm peuvent fixer des normes relatives aux POP qui sont conformes aux ambitions d'une économie circulaire mondiale, mais cela ne peut être réalisé qu'en suggérant des valeurs limites strictes des POP dans les déchets. L'établissement de cycles de matériaux sans produits chimiques toxiques, la protection de la santé publique et le renforcement de la confiance en des produits recyclés ne seront possibles que si les institutions internationales assurent la récupération des flux de déchets propres en produits recyclés. **LE PROBLÈME : LES LIMITES DE POP POUR LES DÉCHETS SONT BASÉES SUR DES CRITÈRES ÉCONOMIQUES PLUTÔT QUE SUR DES CRITÈRES SOLIDES ET PROTECTEURS DE LA SANTÉ.** La méthodologie utilisée pour déterminer les limites des POP suggère une gamme de valeurs allant de limites fortes qui protègent la santé humaine à des limites faibles basées sur des « considérations économiques » des industries du plastique, du recyclage et de l'incinération des déchets. Malheureusement, l'approche du recyclage à tout prix néglige les graves dommages induits à la santé humaine et les coûts socio-économiques connexes qui peuvent découler du recyclage des déchets contenant des POP, ce qui se traduit par la suggestion actuelle de valeurs limites intermédiaires. Il est également important de mentionner qu'avec l'adoption de telles valeurs, les industries utilisatrices en aval souffriront de la réception de matériaux recyclés contenant des niveaux élevés de produits chimiques hérités,



ce qui les empêchera davantage d'accroître l'utilisation de matériaux recyclés et de les réintroduire dans l'économie. D'autres facteurs tels que la capacité technique de mesurer les faibles concentrations de POP et leurs concentrations de fond chimique dans l'environnement sont également pris en compte dans la méthodologie. Les niveaux proposés au milieu de cette fourchette permettraient de recycler les cendres d'incinération des plastiques riches en POP et en dioxines, ce qui impliquerait l'abandon du principe de précaution et des limites de protection de la santé pour les POP.

En utilisant l'exemple des PBDE, la figure 1 montre une comparaison entre la fourchette de niveaux recommandée présentée à la Commission Européenne (CE) par ses experts-conseils, les niveaux proposés par la CE et, enfin, les limites fortes, scientifiquement et techniquement justifiables proposées par l'IPEN et les organisations de la société civile.

Les consultants ont également examiné les aspects suivants : les niveaux de fiabilité des capacités d'analyse, les niveaux de contamination de fond chimique dans l'environnement, les capacités d'élimination et de récupération et les risques pour la santé publique et l'environnement. L'IPEN et les organisations de la société civile proposent une valeur limite de 50 mg/kg pour les PBDE, qui peut être appliquée avec les technologies actuelles.

La même approche méthodologique a été utilisée pour tous les POP. Des options allant de limites fortes de protection sanitaire à des limites faibles qui protègent les intérêts

économiques ont été présentées au groupe d'experts de la Convention de Bâle. Dans presque tous les cas, les niveaux actuellement utilisés et promus sont plus enclins à protéger les intérêts économiques qu'à protéger la santé publique.

Bien que certaines des limites proposées pour les POP constituent une légère amélioration par rapport aux faibles teneurs en POP convenues précédemment dans le cadre de la Convention de Bâle, elles sont encore beaucoup trop faibles pour protéger l'environnement et la santé publique.

La transition vers des cycles de matériaux de haute qualité et exempts de produits chimiques toxiques ne peut pas coexister avec une approche qui autorise le recyclage des déchets contenant des POP sur la base de valeurs limites faibles pour les POP. En établissant des valeurs limites strictes pour les POP dans les déchets, les Parties à la Convention de Bâle peuvent faire preuve de leadership mondial, accroître la protection de la santé humaine et promouvoir le développement d'une économie circulaire exempte de contamination. Au contraire, l'adoption de valeurs limites

faibles fera plus de mal que de bien et réduira la crédibilité à long terme du recyclage. L'établissement de valeurs limites strictes pour les POP dans les déchets aujourd'hui favorisera considérablement l'avenir d'une économie circulaire sans produits chimiques toxiques, car il favorisera l'innovation dans le recyclage, augmentera la pression sur les concepteurs industriels pour éliminer les POP des produits et garantira que l'économie circulaire ne soit pas empoisonnée à ses débuts. Par conséquent, nous demandons instamment aux Parties aux Conventions de Bâle et de Stockholm de soutenir des valeurs limites plus ambitieuses pour les POP dans les déchets, comme l'ont suggéré les ONG et décrit dans le présent exposé.

Pour plus d'information, prière contacter :
 Jitka Straková or Jindřich Petrlík à IPEN et Arnika:

- jitkastrakova@ipen.org
- jindrich.petrlik@arnika.org

